

Analyse du budget fédéral 2019

Le budget fédéral, déposé le 19 mars 2019, renferme plusieurs engagements sur des questions d'intérêt pour CPA Canada n'ayant pas trait à la fiscalité. Parmi ces questions, mentionnons les suivantes :

- Lancement d'un nouvel encouragement à la formation axée sur les compétences, l'Allocation canadienne pour la formation, pour aider les travailleurs canadiens à payer les frais liés à la formation et à profiter d'un congé de formation payé par l'assurance-emploi
- Octroi de financement et proposition de modifications législatives visant à renforcer le régime de lutte contre le recyclage de la criminalité
- Lancement d'un train de mesures pour encourager l'adoption des véhicules zéro émission

La fiche d'évaluation ci-dessous montre dans quelle mesure le budget de 2019 répond aux attentes de CPA Canada.

FISCALITÉ : UN SYSTÈME DE CALIBRE MONDIAL

RECOMMANDATIONS DE CPA CANADA	BUDGET FÉDÉRAL DE 2019
<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'engager à revoir en profondeur l'ensemble du système fiscal canadien, en s'appuyant sur les recommandations du Conseil consultatif en matière de croissance économique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun examen du système fiscal n'a été annoncé. <p>Les principales mesures fiscales proposées dans le budget de 2019 sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption du crédit canadien pour la formation : il s'agit d'un crédit d'impôt remboursable de 250 \$ par année pouvant être accumulé par un particulier et visant à apporter une aide financière pour couvrir jusqu'à la moitié des frais de scolarité et autres frais admissibles associés à la formation. (<i>Voir plus loin la section « De nouvelles compétences pour le travail ».</i>) • Limitation du recours au régime d'imposition actuel des options d'achat d'actions des employés aux entreprises en démarrage et aux entreprises en croissance, et pour ce qui est des autres entreprises, application

	<p>d'un plafond annuel de 200 000 \$ (selon la juste valeur marchande des actions sous-jacentes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du plafond de retrait du Régime d'accession à la propriété (RAP), lequel passe de 25 000 \$ à 35 000 \$ • Pour les petites et moyennes entreprises dont le capital imposable ne dépasse pas 10 millions de dollars, accès non réduit au crédit majoré remboursable pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE), quel que soit leur revenu imposable <p>Le budget propose des investissements de 150,8 millions de dollars supplémentaires sur cinq ans dans le but d'intensifier la lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal abusif ainsi que de 65,8 millions de dollars sur cinq ans afin d'améliorer les systèmes de technologies de l'information.</p> <p><i>On trouvera de plus amples renseignements sur les mesures fiscales particulières contenues dans le budget dans le document intitulé Mesures fiscales du budget fédéral de 2019.</i></p>
<p>➤ Par suite de l'évaluation des effets potentiels des réformes fiscales américaines, adopter les mesures ci-dessous afin que le Canada conserve son avantage concurrentiel sur le plan fiscal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • revoir les taux d'imposition du revenu des particuliers et des sociétés de manière que le Canada puisse attirer et fidéliser la crème des travailleurs et des investisseurs, et stimuler la création d'emplois ainsi que la croissance économique globale; • déterminer si une déduction pour dépenses en capital ou une déduction pour amortissement 	<p>Le budget de 2019 confirme l'intention du gouvernement d'aller de l'avant avec les mesures fiscales suivantes, qui avaient été annoncées dans l'Énoncé économique de l'automne (le 21 novembre 2018) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amortissement immédiat du coût total des machines et du matériel utilisés pour la fabrication et la transformation de biens • Adoption de l'Incitatif à l'investissement accéléré pour encourager les entreprises de toute taille et de tous les secteurs de l'économie à investir • Amortissement immédiat du coût total du matériel désigné de production d'énergie propre

accéléralurait sur les dépenses en immobilisations un effet bénéfique susceptible de contrebalancer les effets négatifs que pourraient entraîner les nouveaux incitatifs commerciaux adoptés aux États-Unis.

Commentaires

Bien que le budget contienne des mesures fiscales, il propose peu de nouvelles mesures visant à aider spécifiquement le Canada et ses entreprises à demeurer concurrentiels.

De plus, aucun examen du système fiscal n'a été annoncé dans le budget. Un examen exhaustif du système fiscal est l'occasion toute désignée de s'engager dans une nouvelle voie en vue de l'élaboration d'un système fiscal de calibre mondial qui faciliterait la création d'emplois, attirerait les talents ainsi que les investissements et favoriserait la croissance, ce dont profiteraient tous les Canadiens.

Le budget de 2019 aurait été le moment idéal pour le gouvernement fédéral de s'engager à lancer un examen du système fiscal canadien. CPA Canada exhorte tous les partis politiques à en faire une priorité de leur plateforme électorale en vue des prochaines élections fédérales.

DE NOUVELLES COMPÉTENCES POUR LE TRAVAIL

RECOMMANDATIONS DE CPA CANADA	BUDGET FÉDÉRAL DE 2019
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réexaminer, modifier et faire mieux connaître les encouragements financiers en matière de perfectionnement des compétences et de recyclage professionnel offerts aux Canadiens et aux employeurs. ➤ Pour contrebalancer le coût de ces mesures pour la collectivité, s'orienter vers le financement conjoint, comme le suggère le Conseil consultatif en matière de croissance économique. ➤ Améliorer l'accès aux sources de financement existantes en revoyant la Subvention canadienne pour l'emploi en collaboration avec les gouvernements provinciaux et 	<p>La principale annonce concernant la formation axée sur les compétences professionnelles consiste en la création de l'Allocation canadienne pour la formation destinée aux travailleurs canadiens, ce qui correspond à un investissement de plus de 1,7 milliard de dollars sur 5 ans, et de 586,5 millions de dollars par année par la suite.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Allocation canadienne pour la formation comporte deux volets : 1) le crédit canadien pour la formation, à savoir un crédit d'impôt remboursable de 250 \$ par année assorti d'une limite cumulative de 5 000 \$ qui a pour but d'aider les travailleurs ayant un revenu annuel inférieur à 150 000 \$ à assumer la moitié des coûts de formation

territoriaux, en misant sur le projet pilote du Programme canadien de prêts aux étudiants pour les apprenants adultes et en faisant une promotion plus efficace des encouragements au perfectionnement des compétences.

engagés dans les établissements de formation admissibles; et 2) la prestation d'assurance-emploi de soutien à la formation, laquelle correspond à 55 % des gains hebdomadaires d'un particulier et fournit jusqu'à quatre semaines de soutien au revenu aux quatre ans.

- Le budget de 2019 prévoit l'instauration d'une réduction des cotisations d'assurance-emploi pour les petites entreprises afin d'atténuer la hausse des cotisations d'assurance-emploi qu'entraînera la nouvelle prestation mentionnée ci-dessus.
- Le gouvernement consultera les travailleurs, les employeurs, les établissements d'enseignement, les fournisseurs de services de formation ainsi que les provinces et territoires afin de parachever l'élaboration de la prestation d'assurance-emploi de soutien à la formation.

Voici d'autres mesures liées à la formation que prévoit le budget de 2019 :

- Financement pour fournir aux étudiants autochtones un meilleur accès aux études postsecondaires
- Plus grand soutien pour l'acquisition de compétences numériques
- Financement pour l'élaboration de la nouvelle Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale
- Financement additionnel pour que les étudiants de niveau postsecondaire aient accès à des possibilités d'apprentissage intégré au travail
- Le volet des talents mondiaux est dorénavant un programme permanent facilitant le recrutement de professionnels étrangers hautement qualifiés
- Soutien accru pour la promotion de la formation d'apprenti, et promesse d'élaborer une nouvelle Stratégie de formation d'apprenti

Commentaires

Nous applaudissons à la création de l'encouragement financier qu'est le crédit canadien pour la formation, lequel aidera les travailleurs à assumer les coûts de la formation de leur choix. Pour assurer l'efficacité de cet encouragement, le gouvernement devra exercer un contrôle qualité de la formation admissible et encourager la responsabilisation en exigeant des résultats mesurables. Étant donné qu'une maigre proportion des personnes à faible revenu se prévalent de certains avantages sociaux et de certaines prestations de revenu qui leur sont destinés, le gouvernement doit prendre les mesures nécessaires pour informer adéquatement ces personnes de l'existence de ce nouveau crédit d'impôt.

Par souci d'équité envers les employeurs, le gouvernement doit envisager la mise en place d'un délai de préavis adéquat lorsqu'un employé demande à l'employeur un congé de formation.

Il convient de noter que le budget ne prévoit aucune hausse des cotisations patronales ou salariales d'assurance-emploi entre 2020-2021 et 2023-2024 pour absorber le coût de la nouvelle prestation d'assurance-emploi de soutien à la formation. Toutefois, la réduction des cotisations d'assurance-emploi pour les petites entreprises laisse entrevoir la possibilité d'une augmentation des cotisations d'assurance-emploi dans l'avenir.

ABORDABILITÉ DES LOGEMENTS

RECOMMANDATIONS DE CPA CANADA	BUDGET FÉDÉRAL DE 2019
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Encourager les mesures destinées à favoriser l'accession à la propriété afin d'accroître l'abordabilité des logements. Cependant, nous recommandons au gouvernement fédéral de privilégier les mesures qui s'attaquent à l'insuffisance de l'offre de logements dans les grandes régions métropolitaines du pays. ➤ Recommander au gouvernement fédéral d'éviter les mesures visant à exercer une pression à la hausse sur le prix des logements (en augmentant l'endettement ou en abaissant les critères de solvabilité), dont la prolongation de la période d'amortissement ou l'élimination du test de résistance à une hausse des taux d'intérêt hypothécaires. 	<p>Plusieurs annonces d'importance visent le soutien des acheteurs d'une première habitation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La première concerne l'instauration de l'Incitatif à l'achat d'une première propriété. Grâce à cet incitatif offert aux acheteurs dont le revenu du ménage est de moins de 120 000 \$ par année, la Société canadienne d'hypothèques et de logement offrirait aux acheteurs d'une première habitation admissibles un prêt hypothécaire avec participation de 10 % de la valeur d'une habitation nouvellement construite ou de 5 % de la valeur d'une habitation existante. • Une autre annonce touche le Régime d'accession à la propriété (RAP). Le budget permettrait aux acheteurs d'une première habitation de bénéficier d'une augmentation du plafond des retraits à même leur REER dans le cadre du RAP pour financer une

	<p>mise de fonds. De 25 000 \$, ce plafond passerait à 35 000 \$.</p> <ul style="list-style-type: none">• Plusieurs mesures présentées visent à accroître l'offre de logements. Citons d'abord le lancement du nouveau défi d'offre de logement, auquel le budget prévoit consacrer 300 millions de dollars. Par ce défi, on invite les municipalités et d'autres intervenants à trouver des façons novatrices de créer de nouveaux logements dans les marchés du pays. Enfin, soulignons l'annonce de la formation d'un groupe d'experts sur l'avenir de l'offre de logements et l'abordabilité – une mesure conjointe des ministres des Finances du Canada et de la Colombie-Britannique visant à accroître l'offre de logements dans cette province.
--	---

Commentaires

Les deux mesures visant à résoudre le problème de l'offre de logements sont bienvenues, mais aussi révélatrices de la difficulté d'y trouver une solution. Nous souhaiterions qu'un groupe d'experts soit formé non seulement en Colombie-Britannique, mais dans chacune des provinces, afin que le gouvernement ait une connaissance précise des problèmes qu'elles éprouvent. La décision du gouvernement de consacrer 300 millions de dollars à cet exercice témoigne de l'importance que l'on accorde au fait d'obtenir un éclairage local du problème.

Du côté de la demande, les nouvelles mesures annoncées nous laissent songeurs quant à leur capacité d'améliorer l'accès à la propriété chez les acheteurs d'une première habitation. Dans un marché du logement où l'offre est limitée, plus particulièrement dans les grandes régions métropolitaines du pays où le marché est déjà saturé, le fait de donner la possibilité à un segment de la population de s'endetter davantage augmente le risque d'accroître la pression à la hausse sur le prix des logements.

UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE DURABLE

RECOMMANDATIONS DE CPA CANADA	BUDGET FÉDÉRAL DE 2019
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir l’engagement à l’égard de la stratégie énoncée dans le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. ➤ Dresser un plan d’adaptation national qui permettrait de coordonner les efforts d’adaptation aux changements climatiques de tous les ordres de gouvernement et du secteur privé. ➤ Élaborer un plan d’action canadien exhaustif décrivant les partenariats, les politiques, la réglementation et les normes nécessaires pour favoriser le financement durable au Canada. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour promouvoir l’adoption de véhicules zéro émission (électriques ou hybrides) : <ul style="list-style-type: none"> ○ investissements pour élargir le réseau de stations de charge; ○ collaboration de Transport Canada avec les constructeurs automobiles pour obtenir des cibles volontaires de vente de véhicules zéro émission; ○ nouvel incitatif fédéral pouvant atteindre 5 000 \$ pour l’achat de véhicules zéro émission; ○ financement disponible pour attirer et soutenir de nouveaux investissements dans le secteur de la construction de véhicules zéro émission et de la fabrication de pièces; ○ déduction fiscale complète pour encourager l’achat de véhicules zéro émission par les entreprises. • Investissement de 1,01 milliard de dollars pour accroître l’efficacité énergétique des immeubles résidentiels, commerciaux et à logements multiples • Publication par le ministère des Finances d’un document d’information et de modifications provisoires afin d’obtenir des commentaires sur les améliorations à apporter au système fédéral de tarification de la pollution par le carbone • Financement de l’établissement d’un centre virtuel canadien pour l’information sur les sources d’énergie, qui compilera des données sur l’énergie afin d’améliorer la qualité de l’information offerte aux Canadiens

Commentaires

Le budget de 2019 contient des formulations intéressantes pour appuyer le financement durable. Il indique : « Le gouvernement appuie les normes internationales volontaires relatives à la divulgation élaborées par le Groupe de travail [sur l'information financière relative aux changements climatiques], ainsi qu'une approche progressive pour l'adoption de ces normes au sein des grandes entreprises canadiennes, le cas échéant. En appuyant ces normes, le gouvernement cherche à sensibiliser les entreprises à l'importance de suivre, de gérer et de divulguer les occasions et les risques importants liés au climat d'une façon cohérente et comparable. »

Le gouvernement favorisera également l'adoption des normes du Groupe de travail par les sociétés d'État fédérales lorsque cette approche est appropriée – une initiative ayant reçu l'appui des participants à une table ronde tenue par CPA Canada en décembre. CPA Canada accueille favorablement ces déclarations et attend avec impatience la publication, au printemps, des recommandations du Groupe d'experts en financement durable.

Les propositions budgétaires visant à promouvoir l'adoption de véhicules zéro émission sont bien conçues et prévoient des investissements dans les infrastructures, des incitatifs pour favoriser la construction de ces véhicules, et des incitatifs fiscaux pour soutenir la conversion des parcs de véhicules des entreprises. Les subventions accordées aux consommateurs peuvent être sujettes à controverse et s'avérer coûteuses, mais la mesure proposée ne durera que trois ans et ne s'appliquera qu'aux véhicules dont le prix de détail suggéré par le fabricant est de moins de 45 000 dollars. Le gouvernement publiera à une date ultérieure les détails du programme.

INNOVATION ET CROISSANCE DES ENTREPRISES

RECOMMANDATIONS DE CPA CANADA	BUDGET FÉDÉRAL DE 2019
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prendre l'engagement d'améliorer davantage la compétitivité et l'efficacité du Canada au chapitre de la réglementation. ➤ Élargir le champ d'application de la <i>Loi sur la réduction de la paperasse</i> pour y inclure des exigences réglementaires. ➤ Prendre des mesures pour améliorer la consultation des parties prenantes et rétablir la confiance du milieu des affaires dans le processus réglementaire. ➤ Accroître le leadership fédéral afin d'éliminer les exigences réglementaires en double ou les 	<p><i>L'Énoncé économique de l'automne prévoyait plusieurs nouvelles mesures visant la réforme réglementaire, notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>l'intégration en permanence de l'efficacité réglementaire et de la croissance économique aux mandats des organes de réglementation;</i> • <i>la présentation d'un projet de loi sur la modernisation annuelle;</i> • <i>la mise sur pied d'un comité consultatif externe sur la compétitivité réglementaire.</i> <p>Parmi les faits saillants du budget de 2019, mentionnons les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élimination du seuil de revenu à respecter pour être admissible au crédit bonifié de

<p>chevauchements entre différentes administrations.</p>	<p>RS&DE (pour plus de précisions, voir les Mesures fiscales du budget fédéral de 2019)</p> <ul style="list-style-type: none">• Présentation des trois premières « feuilles de route réglementaires », y compris le financement et les révisions législatives et réglementaires nécessaires• Engagement renouvelé envers la collaboration et l'harmonisation réglementaires entre les différentes administrations• Engagement envers un accès Internet haute vitesse universel pour tous les Canadiens• Versement de 38 millions de dollars sur cinq ans à Futurpreneur Canada pour soutenir le travail de quelque 1 000 jeunes entrepreneurs annuellement• Mesures visant à concrétiser les engagements en matière de réforme réglementaire mentionnés dans l'Énoncé économique de l'automne
<p>Commentaires</p> <p>Compte tenu des importantes annonces que contenait l'Énoncé économique de l'automne concernant l'allègement du fardeau réglementaire, rien ne laissait présager que le budget de 2019 en contiendrait aussi. Le thème de la compétitivité réglementaire est toutefois encore présent. L'engagement renouvelé du gouvernement envers le recours à un certain nombre d'organes de coopération réglementaire en vue d'harmoniser la réglementation, tant entre les différentes administrations canadiennes qu'entre le Canada et ses partenaires commerciaux importants, est une mesure particulièrement bien accueillie.</p> <p>Les trois premières feuilles de route réglementaires visent à répondre aux enjeux et aux irritants pour les intervenants des secteurs de l'agroalimentaire et de l'aquaculture, de la santé et des biosciences, ainsi que des transports et de l'infrastructure. Elles visent à rendre le système réglementaire plus convivial en offrant une plus grande marge de manœuvre en matière d'innovation et d'expérimentation ainsi qu'une plus grande collaboration entre les administrations publiques. Des précisions seront communiquées au cours des prochaines semaines.</p>	

GESTION BUDGÉTAIRE RESPONSABLE

RECOMMANDATIONS DE CPA CANADA	BUDGET FÉDÉRAL DE 2019
<p>➤ S’attaquer à la résorption du déficit persistant du Canada en fixant une date limite pour le retour à l’équilibre budgétaire à moyen terme.</p>	<p>Le budget de 2019 prévoit des déficits jusqu’en 2023-2024, au minimum :</p> <p>2018-2019 : -14,9 G\$</p> <p>2019-2020 : -19,8 G\$</p> <p>2020-2021 : -19,7 G\$</p> <p>2021-2022 : -14,8 G\$</p> <p>2022-2023 : -12,1 G\$</p> <p>2023-2024 : -9,8 G\$</p>

Commentaires

Le gouvernement fédéral s’était engagé à n’enregistrer que des déficits modestes, et de façon temporaire. Or, ceux-ci persistent et se poursuivront même dans les années à venir, si l’on se fie aux prévisions dévoilées dans le budget d’aujourd’hui.

Si l’économie canadienne tournait à plein régime jusqu’à tout récemment, des signes de ralentissement se font sentir, en raison notamment de situations difficiles dans le monde. Pensons aux tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine, aux négociations relatives au Brexit et aux prix du pétrole, qui demeurent bas. Si un ralentissement économique devait survenir, la marge de manœuvre du gouvernement pour y faire face serait bien mince vu l’ampleur du déficit actuel et de la dette publique.

Même si l’engagement soutenu d’Ottawa à réduire le ratio de la dette nette au PIB est plutôt encourageant, cet objectif n’est qu’une des nombreuses cibles fiscales d’un plan budgétaire prudent et responsable.

Malgré des vents favorables qui ont permis au gouvernement de réduire le déficit plus qu’il ne l’avait prévu, des déficits sont toujours au programme. CPA Canada estime que le pays a besoin d’un plan de maintien de la stabilité budgétaire, dans lequel sera établie une date limite pour le retour à l’équilibre budgétaire à moyen terme. Ce plan fournirait au gouvernement une feuille de route pour sa planification économique.

LUTTE CONTRE LE RECYCLAGE DES PRODUITS DE LA CRIMINALITÉ

RECOMMANDATIONS DE CPA CANADA	BUDGET FÉDÉRAL DE 2019
<p>➤ Renforcer le régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité, améliorer la promotion du respect des règles et optimiser les mesures d'application des lois.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Modifications législatives proposées au <i>Code criminel</i>, à la <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i> et à la <i>Loi sur l'administration des biens saisis</i>, lesquelles visent à renforcer le cadre légal • Modifications proposées à la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> afin de permettre aux autorités fiscales et aux organismes d'application de la loi d'avoir accès plus facilement aux renseignements sur la propriété effective • Création et financement d'un projet pilote appelé Équipe d'action, de coordination et d'exécution de la loi pour la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité (Équipe ACE), qui réunira des experts d'organismes fédéraux et un nouveau centre d'expertise sur la fraude commerciale et le recyclage des produits de la criminalité de nature commerciale • Hausse du financement de la Gendarmerie royale du Canada et du CANAFE pour en améliorer les capacités opérationnelles • En lien avec ses efforts de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité, le gouvernement s'emploie à faire échec aux crimes financiers dans le secteur de l'immobilier, particulièrement en Colombie-Britannique – notamment par l'intermédiaire du groupe de travail mixte récemment annoncé, où il fera équipe avec le gouvernement de cette province pour s'attaquer à la fraude fiscale et au blanchiment d'argent

Commentaires

Les nouveaux plans, projets et efforts de financement visant à renforcer le régime de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité sont bienvenus. Ils doivent toutefois s'accompagner d'une bonne compréhension de la façon dont ils contribueront à combler les lacunes actuelles du cadre légal fédéral et du système d'application des lois ainsi que des répercussions des changements pour les comptables, sachant que ces derniers sont appelés à jouer un rôle important dans la lutte contre le blanchiment d'argent.

L'annonce de ces mesures législatives proposées dans le budget confère le pouvoir au gouvernement d'instaurer ces changements, notamment dans une prochaine loi d'exécution du budget.

En ce qui a trait à de futures modifications à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* concernant les renseignements sur la propriété effective, l'intention est de permettre aux autorités fiscales et aux organismes d'application de la loi de demander ces renseignements de façon proactive.